

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE

Délibération n° CA-2024-04

Portant mise à jour du tableau des emplois permanents de l'ATD

Date de convocation : 20/02/2024

Sous la présidence de Monsieur Jérôme DELAVault, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Collège des Conseillers Départementaux

Préfecture de l'Yonne-service du courrier

Présents



- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;
- M. Jean-Pierre RAOUT, Conseiller Départemental de Charny ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;

Excusés

- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- M. Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2 ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Coeur de Puisaye ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;

Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale

Présents

- M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
- M. Dominique CHARPENTIER, Commune de Saint-Fargeau ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain ;
- M. Gilles SACKPEY, Commune d'Etivey ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;

Excusés

- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais ;
- M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;
- M. Alain DECUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;
- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;
- M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée ;

Vu la délibération n° CA-2023-21 du 09 novembre 2023 portant mise à jour du tableau des emplois permanents de l'ATD ;

Vu la délibération n° CA-2023-16 du 9 novembre 2023 portant création d'un emploi permanent de chargé de mission *Système d'information géographique* (SIG) au sein de l'ATD ;

Considérant que le Conseil d'administration peut délibérer valablement dans la mesure où le quorum fixé à 10 membres est atteint.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

EST INFORME

De la mise à jour du tableau des emplois permanents de l'ATD (tel qu'annexé à la présente) comprenant :

- 11 postes pourvus ;
- 3 postes vacants.

Auxerre, le **14 MARS 2024**
Le Président
du Conseil d'administration de
l'Agence technique départementale,

Jérôme DELAVault



Monsieur le directeur de l'Agence technique départementale de l'Yonne est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou <https://citoyens.telerecours.fr>.

– Transmis au représentant de l'État le : **22 MARS 2024**
– Notifié aux intéressés le : **22 MARS 2024**

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Agence Technique Départementale de l'Yonne
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	N°DELIBERATION CREATION D'EMPLOI	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-2 OU 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TITULAIRE	CONTRACTUEL
Directeur	Ingénieur	Ingénieur Chef Hors Classe	CA-2015-07	OUI	1	0	1	0
Secrétaires Comptables	Adjoint Administratif	Rédacteur Chef	CA-2015-07	OUI	2	0	1	1
Chef du Pôle Assainissement	Ingénieur	Ingénieur Principal	CA-2015-07	OUI	1	0	1	0
Chef du Pôle Eau Potable	Ingénieur	Ingénieur Principal	CA-2015-07	OUI	1	0	1	0
Chef du Pôle Patrimoine	Ingénieur	Ingénieur Principal	CA-2023-17	OUI	1	0	1	0
Chargé d'Opérations Voirie/Espaces publics	Technicien	Ingénieur	CA-2015-07 CA-2021-14 CA-2023-18	OUI	3	0	3	0
Chargée d'Opérations Assainissement	Technicien	Ingénieur	CA-2015-07 CA-2017-08 CA-2021-14	OUI	1	1	1	0
Chargé d'Opérations Bâtiment	Technicien	Ingénieur	CA-2016-07 CA-2018-07 CA-2021-14	OUI	1	1	1	0
Chargé de mission SIG	Technicien	Ingénieur	CA-2023-16	OUI	0	1	0	0
TOTAL					11	3	10	1